



Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant Site Neuves-Maisons - Bilan sur l'année 2019

Appareil de mesures : préleveur actif

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-1

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-1

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 1 semaine/mois

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Neuves-Maisons (Dept.54)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2019 représentées sont validées/expertisées techniquement et environnementalement.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

| $\mu\text{g}/\text{m}^3$ | Moyenne annuelle 2019 | Objectif qualité année civile | Valeur limite année civile |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Benzène au 16/12/2019 | <1 (0,6) | 2 | 5 |

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en benzène des 12 derniers mois sur le site de Neuves-Maisons

